

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI
L/2005/.....016...../AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT LA CONVENTION SIGNEE LE 5 AVRIL 2002 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA SOCIETE COUJY CORPORATION RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UN COMPLEXE INDUSTRIEL DE TRANSFORMATION DE BOIS A N'ZEREKORE ET COMPLETEE PAR L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION SIGNE LE 16 MAI 2005 .

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77 ;

Après en avoir délibéré, adopte :

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est ratifiée et promulguée la convention signée le 5 Avril 2002 entre la République de Guinée et la Société Coujy Corporation relative à l'exploitation d'un complexe industriel de transformation de bois à N'zérékoré et complétée par l'Avenant N° 1 signé le 16 Mai 2005.

Article 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires

Article 3 : La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le...**21 JUILLET**...2005


GENERAL LANSANA CONTE